



Politique sur la reconnaissance du personnel.

1. Énoncé de principes

La *Politique sur la reconnaissance du personnel* repose sur un principe général selon lequel il importe de reconnaître les contributions du personnel d'une manière qui reflète et promeut les valeurs institutionnelles. Dans le cadre de la présente politique, les valeurs à mettre en évidence sont :

- la qualité du service aux étudiants et aux usagers;
- la qualité du partenariat, du travail d'équipe et de la synergie entre les groupes ou catégories de personnel;
- l'excellence, la compétence et l'innovation dans le travail;
- le respect, l'écoute et l'entraide dans le travail;
- l'équité et l'intégrité des personnes.

L'École secondaire François-Bourrin fait sienne l'affirmation suivante :

« La reconnaissance au travail est un élément essentiel pour préserver et construire l'identité des individus, donner un sens à leur travail, favoriser leur développement et contribuer à leur bien-être professionnel. »

2. Objectifs de la politique

De façon générale, l'École secondaire François-Bourrin veut veiller à ce que l'apport des personnes qui travaillent dans l'établissement soit reconnu et à ce que cette reconnaissance s'appuie sur sa culture et ses valeurs.

De façon plus spécifique, l'École secondaire François-Bourrin veut par cette politique :

1. s'assurer que les contributions de toutes les catégories de personnel, soient reconnues au niveau institutionnel;
2. favoriser l'expression de cette reconnaissance par les personnes en situation de direction;
3. créer un cadre propice à la reconnaissance par les pairs;
4. renforcer une culture institutionnelle où chaque membre du personnel contribue à la reconnaissance des personnes et des groupes ou catégories de personnel;
5. contribuer au maintien d'un bon climat institutionnel.

3. Champ d'application

La politique sur la reconnaissance du personnel s'applique à l'ensemble des personnes qui travaillent à l'École secondaire François-Bourrin et s'appuie sur la date d'embauche de l'employé. Peu importe le pourcentage du contrat de travail, l'employé aura à son actif une année de service par année scolaire.

4. Définitions

Reconnaissance

Aux fins de la présente politique, l'École secondaire François-Bourrin retient les définitions suivantes.

La reconnaissance se définit d'abord comme une réaction constructive et authentique, fondée sur l'acceptation de toute personne comme un être unique, méritant le respect et désireux de donner son apport à l'organisation. Elle constitue une appréciation de la contribution des personnes, en termes de pratique de travail, d'investissement personnel ou collectif et de mobilisation. La reconnaissance consiste à souligner l'importance de ces actions et de leurs résultats dans la réalisation de la mission de l'École secondaire François-Bourrin.

La reconnaissance s'exprime au travers d'interactions qui se situent à la fois entre l'École secondaire François-Bourrin et son personnel, entre pairs. Elle concerne l'ensemble du personnel au sein de l'établissement, et se manifeste de façon formelle ou informelle, individuelle ou collective, privée ou publique.

Reconnaissance formelle

La reconnaissance formelle s'exprime dans le cadre d'activités planifiées et structurées visant à souligner l'appréciation de l'engagement démontré, l'effort consenti et le résultat atteint dans l'accomplissement du travail.

Reconnaissance informelle

La reconnaissance informelle vise à démontrer la même appréciation, mais se manifeste de façon spontanée, quotidienne.

La reconnaissance informelle par les pairs est d'autant plus importante que ces derniers sont souvent les mieux à même, au quotidien, de juger de la contribution apportée.

La reconnaissance exprimée par la personne en situation de direction, peut se manifester sous diverses formes, en particulier en favorisant l'information, le feed-back, la consultation, la participation aux décisions concernant les activités et projets en facilitant le développement des compétences des personnes, et, tout simplement, en les remerciant ou les félicitant.

5. Description des activités

Afin de tenir compte des multiples aspects de la reconnaissance, des actions doivent être posées en matière :

1. d'information et de sensibilisation;
2. de socialisation;
3. de reconnaissance de l'engagement des personnes;

Les activités décrites dans cette section sont limitées au niveau institutionnel. Elles s'inscrivent en complément et en soutien aux gestes de reconnaissance qui sont posés quotidiennement par l'ensemble des groupes et des personnes.

Les actions d'information, de sensibilisation et de socialisation visent essentiellement à promouvoir et renforcer une culture de la reconnaissance chez l'ensemble des catégories de personnel de l'établissement et, ainsi, à contribuer à maintenir un bon climat de travail.

6. Descriptions des activités

6.1 Information et sensibilisation

Les attentes institutionnelles envers chacun des membres du personnel quant aux comportements attendus au travail doivent être diffusées et rappelées de manière régulière. Ces comportements doivent faire l'objet d'une reconnaissance informelle continue, d'abord auprès des personnes comme telles, par des actions d'information et de sensibilisation sur ces comportements attendus en lien avec les valeurs institutionnelles.

Les activités de reconnaissance informelle et formelle du personnel doivent transmettre des messages cohérents, refléter et promouvoir la culture et les valeurs de l'École secondaire François-Bourrin.

La diffusion de la présente politique, ainsi que celle des valeurs institutionnelles qui la soutiennent, est un premier objectif d'information et de sensibilisation à atteindre. Par ailleurs, la promotion de ces valeurs doit se refléter, au quotidien, dans un certain nombre de comportements attendus : cordialité et courtoisie au travail, partage de l'information au sein de l'équipe, remerciements par les pairs et les supérieurs, respect, écoute, entraide, etc.

6.2 Socialisation

Afin de renforcer la cohésion et la synergie entre les groupes ou catégories de personnel et de consolider la culture de la reconnaissance en ses rangs, l'École secondaire François-Bourrin par le comité des activités sociales s'assure de la tenue régulière d'activités ouvertes à toutes les catégories de personnel et favorisant une meilleure compréhension des réalités de chacun.

6.3 Reconnaissance de l'engagement des personnes

L'École secondaire François-Bourrin veut d'abord marquer sa reconnaissance quant à la durée de l'engagement des personnes envers l'établissement. La réalisation d'une plaque murale pour la reconnaissance du personnel sera effectuée et mise à jour selon les événements.

A. 10 ans de service

À l'occasion de leurs 10 ans de service, les personnes reçoivent une marque de reconnaissance de la part de la direction de l'École secondaire François-Bourrin et reçoivent un porte-documents identifié à l'effigie de l'école.

B. 15 ans de service

À l'occasion de leurs 15 ans de service, les personnes reçoivent une marque de reconnaissance de la part de la direction de l'École secondaire François-Bourrin et reçoit un certificat cadeau d'une valeur de 100\$ dans un restaurant de leur choix.

C. 25 ans de service

À l'occasion de leurs 25 ans de service, les personnes reçoivent une marque de reconnaissance de la part de la direction de l'École secondaire François-Bourrin et reçoivent un cadeau personnalisé d'une valeur approximative de 150\$..

D. Départ à la retraite

Les personnes qui prennent leur retraite se voient remettre une lettre de remerciements signée par la direction générale ainsi qu'une œuvre d'art d'une valeur équivalente à 250\$. L'engagement de ces personnes dans l'établissement est de plus mis en valeur lors d'une activité particulière pour les personnes qui ont quitté l'École secondaire François-Bourrin au cours de l'année.

E. Événements particuliers

La naissance ou l'adoption d'un enfant

Les personnes concernées (employé attribué à un poste) recevront une carte de félicitations signée par les administrateurs et les employés. Un cadeau ou un certificat cadeau d'une valeur approximative de \$35.00 sera remis aux parents.

Anniversaire de naissance

Un tableau d'affichage sera installé au salon du personnel où seront inscrits le nom des employés dont c'est l'anniversaire dans la semaine courante. Une carte de souhait d'anniversaire sera remise par l'Association de parents.

Hospitalisation suivie d'une convalescence de plus de 2 semaines.

Les employés et les administrateurs seront invités à signer une carte de circonstance et/ou à loger un appel et/ou à rendre visite à ladite personne.

Décès

Les employés qui sont affligés par un décès recevront des sympathies par carte signée par les administrateurs et les employés de l'École secondaire François-Bourrin. Un représentant du conseil d'administration et/ou des employés se rendra (se rendront) au salon funéraire. Ceci s'applique pour le décès des : père, mère, sœur, frère, fille, fils, conjoint, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur, beau-fils, belle-fille.

Pour le décès des : père, mère, sœur, frère, fils, fille, conjoint, beau-père, belle-mère, employé permanent un don ou une plante sera envoyé à la famille (valeur entre 50\$ et 75\$).

Pour que cette politique se réalise, il est important que les personnes touchées ou les collègues de travail informent le secrétariat et/ou la direction de l'École secondaire François-Bourrin des événements qui surviennent.

Semaine des enseignantes et des enseignants

À l'occasion de la semaine des enseignantes et des enseignants, la direction de l'école et l'Association de parents de l'École secondaire François-Bourrin contribuent à manifester leur reconnaissance envers ce

personnel. À cet effet, différentes activités sont réalisées dans le cadre de cette semaine.

Semaine du personnel de soutien administratif

À l'occasion de la semaine du personnel de soutien administratif, la direction de l'école et l'Association de parents de l'École secondaire François-Bourrin contribuent à manifester leur reconnaissance envers ce personnel. À cet effet, différentes activités sont réalisées dans le cadre de cette semaine.

7. Structure fonctionnelle

7.1 Participant à l'application de la présente politique :

- tout le personnel (personnes et catégories) de l'École secondaire François-Bourrin;
- toutes les personnes en situation de direction, direction générale, directrice des services pédagogiques

7.2 Personnel de l'École secondaire François-Bourrin

Toutes les personnes qui travaillent à l'École secondaire François-Bourrin ainsi que les équipes de travail sont invitées à exprimer, dans leurs activités quotidiennes, leur reconnaissance à l'endroit de leurs collègues et des autres groupes ou catégories de personnel. Cette reconnaissance prend, dans sa plus simple expression, la forme du respect, de l'écoute et de l'entraide qu'un collègue doit manifester à ses pairs. De façon plus significative, elle soulignera l'engagement démontré, l'effort consenti ou encore le résultat atteint par une personne.

7.3 Personnes en situation de direction

La participation des personnes en situation de direction revêt une importance primordiale en matière de reconnaissance du personnel.

Ainsi, les contributions individuelles ou collectives du personnel en termes d'engagement démontré, d'effort consenti ou de résultat atteint dans les domaines du service aux étudiants et aux usagers, du partenariat, du travail d'équipe, de la synergie entre les groupes de personnel, de la recherche de la qualité, de l'innovation, de l'équité ou de l'intégrité doivent faire l'objet de marques d'appréciation, notamment de remerciements ou de félicitations.

Les personnes en situation de direction doivent contribuer à instaurer une véritable culture de la reconnaissance en posant, au quotidien, des gestes démontrant l'importance accordée à la contribution des membres du personnel, en particulier en favorisant l'accès à l'information, à la consultation et à la participation aux

décisions concernant les activités, en fournissant du feed-back et en facilitant le développement des compétences.